

Inscription aux formations DES-JEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention basket-ball et DEP

<i>Vous justifiez :</i>	<i>Vous pouvez :</i>	<i>Vous entrez en formation :</i>	<i>Vous passez les épreuves pour l'obtention :</i>	<i>Vous êtes titulaire du DES-JEPS, mention basket-ball et du DEP, vous pouvez :</i>	
<p>- d'une expérience d'entraîneur principal pendant au moins 3 saisons au cours des 5 dernières années en championnat de France (jeune ou sénior) ou dans une équipe de niveau similaire dans un championnat étranger</p>	→	<p>faire acte de candidature aux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation au DES-JEPS/DEPB :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ épreuve vidéo <i>puis, si réussite à l'épreuve vidéo :</i> ♦ épreuves de sélection (écrite et orale) 	<p style="text-align: center;">- Entretien de positionnement</p> <p style="text-align: center;">- Contenus de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ UC 1 : être capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur ♦ UC 2 : être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur ♦ UC3 : être capable de diriger un système d'entraînement en basket-ball ♦ UC 4 : être capable d'encadrer le basket-ball en sécurité <i>(pour les non titulaires du DE-JEPS ou BEES-1, mention basket-ball)</i> <ul style="list-style-type: none"> - 16 présentiels de 3 ou 4 jours - travaux personnels et en e-Learning - pédagogie calquée sur une saison sportive - formation continue aux épreuves du DEP - formation en alternance, compatible avec un emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ du DES-JEPS, auprès de la DRJSCS d'Ile de France ♦ du DEP (en contrôle continu pendant la formation) 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ encadrer une équipe engagée dans un championnat professionnel ♦ devenir responsable d'un centre de formation agréé d'un club professionnel
<p style="text-align: center;"><i>Vous êtes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - titulaire du BEES-1 option basket-ball - ou du DE-JEPS option basket-ball - ou du BP spécialité basket-ball - ou du BP sports collectifs mention basket-ball assorti de la carte d'entraîneur en cours de validité et d'une attestation d'entraînement de trois saisons sportives dans les cinq dernières années, délivrée par le DTN de la FFBB - joueur professionnel pendant 3 saisons minimum au cours des 5 dernières années précédant l'entrée en formation, au sein des deux plus hauts niveaux de compétitions en France ou à l'étranger - inscrit (ou avez été inscrit) en tant que sportif de haut niveau en basket-ball sur les listes ministérielles (article L.221-2 du code du sport) 	→	<p>faire acte de candidature aux épreuves de sélection obligatoires pour tous avant l'entrée en formation au DES-JEPS/DEPB :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ épreuve écrite (composition à partir d'un sujet proposé sur le thème du basket-ball) ♦ épreuve orale (le candidat expose son projet personnel) 			
<p>Lieux de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paris (siège de la FFBB) - 2 ou 3 déplacements dans des clubs professionnels 					
<p>Coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais d'inscription = 100 € (non remboursables) - frais pédagogiques = 9 600 € TTC pour les stagiaires pris en charge par un organisme financeur, 7 200 € TTC pour les stagiaires non financés - frais annexes à prévoir : déplacements, hébergement, restauration 					
<p>Contacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frédérique POLLET (responsable pédagogique) : fpollet@ffbb.com - Karine GUIBERT (aspects administratifs et financiers) - kguibert@ffbb.com - www.ffbb.com (rubrique techniciens) 					